

## COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance de Conseil municipal du lundi 3 décembre 2007

---

Présents: Hubert Dethurens, maire. Catherine Koumrouyan, adjointe.

Jean-Batardon, Philippe Lädermann, Denis Mandallaz, Yves Mermet, Dominique Pascual, Véronique Rudaz, Bradley Stillwagon, Laurent Thévenoz, Laurent Zimmermann.

Excusé: Jean-Paul Cattin.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2007
2. Surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau: délibération
3. Fête de Noël des aînés et des écoles
4. Fixation des dates des séances du CM jusqu'en juin 2008
5. Rapport de la Commission de l'environnement
6. Gestion des déchets incinérables
7. Communications de l'exécutif
8. Divers
9. Questions du public

Le maire souhaite la bienvenue à tout le monde et tient tout d'abord à excuser son adjoint, Jean-Paul Cattin, qui est malade et auquel il souhaite un prompt et complet rétablissement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2007.

Moyennant une légère correction au point 4 "divers" concernant le prix du système Proxibus, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2007 est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau.

En séance du 1<sup>er</sup> octobre 2007, le Conseil municipal s'était déjà prononcé sur cette question et avait donné un préavis favorable au plan mis à l'enquête. Cette décision a été formellement verbalisée, mais le Département du Territoire a demandé par lettre datée du 18 octobre 2007 qu'elle soit l'objet d'une délibération.

Le maire repose donc la même question et le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la délibération suivante:

Dans sa séance du 3 décembre 2007  
le Conseil municipal de la commune de Laconnex a pris la délibération suivante :  
**Surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau**  
**Plan no 30\_01**

Vu le projet de carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau n°30\_01 du 06.08.2007 et l'exposé des motifs établi par le département du Territoire;

vu l'enquête publique n° 1576 ;

étant donné qu'aucune observation n'est parvenue ni au département du Territoire ni à la mairie de Laconnex;

conformément à l'article 15 de la loi sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05) et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

à l'unanimité des membres présents, soit par dix voix,

de préavis favorablement le projet de carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau n°30\_01 établi le 06.08.2007 par le département du Territoire.

#### **3. Fête de Noël des aînés et des écoles.**

Catherine Koumrouyan rappelle que les Commissions concernées sont convoquées pour le 13 décembre à 18h00 à la salle communale pour préparer la décoration et la mise en place de la salle. Le menu a été choisi chez notre traiteur habituel, M. Sofia, et tout devrait se dérouler pour le mieux.

#### **4. Fixation des dates des séances du Conseil municipal jusqu'en juin 2008.**

Les dates suivantes sont proposées par le maire et acceptées par le Conseil:

28 janvier, 3 mars, 31 mars, 21 avril (présentation des comptes 2007), 5 mai (approbation des comptes 2007) et 9 juin.

Sauf avis contraire, toutes les séances ont lieu à 19h00. Ces dates seront communiquées au responsable de la rubrique "communes" de la Tribune de Genève. De plus, pendant que les agendas sont ouverts, le maire propose de fixer les dates des deux sorties à skis. Elles auront lieu les samedis 2 février et 1<sup>er</sup> mars 2008. Le

responsable de ces deux journées est Jean Batardon, mais cette année les inscriptions se feront auprès du secrétariat de la Mairie.

Enfin, le Conseil fixe également la date de la réception des nouveaux habitants au jeudi 21 février et celle du nettoyage de la commune au samedi 5 avril.

#### 5. Rapport de la Commission de l'environnement.

En l'absence de Jean-Paul Cattin, c'est Laurent Thévenoz qui donne un aperçu des travaux et réflexions de cette Commission. Chaque conseiller reçoit aussi un tableau présentant les résultats de la gestion de nos déchets avec chiffres comparatifs des années 2005 et 2006. Le maire apporte quelques précisions à ces chiffres.

La question du traitement des déchets organiques ménagers a aussi été évoquée. La Commission se pose la question de savoir si cela vaut la peine de le maintenir. Laurent Thévenoz pense que c'est un luxe d'avoir un compost ménager. Mais, d'un autre côté, il ne faudrait pas non plus que ce compost soit mis dans des bennes ouvertes car cela amènerait d'autres inconvénients (oiseaux, chiens, etc.). Une solution possible serait de trouver trois foyers "pilotes" qui amèneraient leurs déchets organiques ménagers dans la benne pour les déchets verts afin que nous puissions voir ce que cela donne dans la pratique. Pour l'instant, la question reste ouverte.

La Commission s'est aussi intéressée aux vols d'hélicoptères. Il s'avère que tout atterrissage doit être précédé d'une demande d'autorisation à la police et à la commune. Le vol stationnaire n'est pas autorisé non plus.

La question de savoir si l'on pourrait faire des économies d'énergie sur l'éclairage public a été posée également, mais il faut savoir que ce domaine est géré par les SIG et que nous utilisons déjà des ampoules économiques.

Enfin, la Commission pense que les petits jardins "sauvages" sur lesquels des cabanes sont édifiées et qui se créent dans divers endroits de la commune peuvent aussi poser problème. Il faudra rester vigilants afin de limiter autant que possible cette pratique.

#### 6. Gestion des déchets incinérables.

Le débat est axé autour d'une idée maîtresse: Faut-il décentraliser notre déchetterie et supprimer les levées hebdomadaires "porte à porte" comme cela se fait à Cartigny par exemple ?

Cette question en implique une autre : Où faudrait-il placer les containers de récupération ?

Après un tour de table, une large majorité se dégage en faveur de la décentralisation de notre déchetterie. Le maire charge donc la Commission de l'environnement de continuer à étudier cette possibilité.

## 7. Communications de l'exécutif.

- **Immeubles Maison-Forte 2.** Une couverture des escaliers descendant à la cave a été demandée à l'entreprise Prisme créations Sàrl (Veranco). Le devis de CHF 11'400.— a été accepté et, tenant compte des délais de livraison de l'usine, les travaux devraient être exécutés en avril 2008. Ils seront financés par la réserve prévue à cet effet (rubrique 95.288).
- **Mouches dans la salle polyvalente.** L'exécutif a demandé à l'entreprise Deratex SA d'effectuer un traitement de la salle au moyen d'un insecticide afin de régler le problème des mouches. Ce travail aura lieu le 7 décembre et le maire tiendra le Conseil au courant du résultat de cette opération.
- **Solde de la subvention pour le centre sportif.** Le 27 novembre dernier, nous avons écrit à M. Mark Muller, conseiller d'Etat, afin de lui rappeler le solde dû par le DCTI à la commune de Laconnex. Le maire a bon espoir de recevoir ce montant de CHF 200'000.— avant la fin de l'année. Le Conseil sera bien entendu tenu au courant.
- **Parking près de la chapelle.** Le maire informe le Conseil que le Service de l'agriculture a donné un préavis négatif à la construction de ce parking en invoquant le fait que ce terrain est en zone agricole. Il suit l'affaire de près et tiendra le Conseil au courant de l'évolution de la situation.
- **Caisse de secours des sapeurs-pompiers.** Une assemblée générale de l'Association des communes genevoises s'est réunie dernièrement pour parler de ce sujet délicat. Au cours de cette réunion, une très large majorité des communes présentes s'est opposée au projet du Conseil d'Etat impliquant le financement de cette caisse de secours par les communes alors que cet argent provient des ristournes émises par les compagnies d'assurance incendie. Le maire pense que ce vote des communes genevoises pourrait influencer favorablement la décision du Grand Conseil et il suit cette affaire de très près.

## 8. Divers

Promotions citoyennes. Véronique Rudaz pense qu'en raison de l'horaire proposé pour la cérémonie, il faudrait faire le repas avec les jeunes un autre soir. Le maire accepte cette proposition.

Café "Chez le Docteur". Laurent Thévenoz évoque le problème de la ventilation. Le maire lui répond qu'il en est conscient et qu'il va convoquer la Régie Bersier ainsi qu'un bureau d'ingénieurs spécialisé. Ce dernier sera chargé de faire une étude visant à régler ce problème définitivement. Dès qu'il sera en possession de ce document, le maire en reparlera au Conseil municipal.

Yves Mermet parle d'un triangle situé près des petits immeubles (Maison-Forte 2) et qui est constamment plein de crottes de chiens. L'exécutif se renseignera.

Jean Batardon rappelle qu'il faut prévoir de purger les sacs sur la route du Coteau. La maison Hominal sera mandatée à cet effet.

#### 9. Questions du public

IL n'y a pas de public ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h30.

Gabriel Dethurens  
Secrétaire de mairie